



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0389

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Fixation des tarifs de la boutique

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Conseil du 25 janvier 2021****Délibération n° 2021-0389**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains - Fixation des tarifs de la boutique**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains dispose d'une librairie-boutique qui propose des ouvrages et objets thématiques liés aux collections permanentes et à la programmation culturelle du Musée, dont il convient de fixer les tarifs.

**I - Fixation des tarifs des articles vendus dans la boutique**

Dans un souci de simplicité et d'efficacité concernant l'acquisition puis la tarification des nouveaux ouvrages et objets thématiques liés aux collections permanentes et à la programmation culturelle du Musée, il est proposé de mettre en place un processus de fixation des tarifs plus adapté au fonctionnement courant de la boutique.

Il est ainsi proposé de :

- regrouper les produits à vendre par familles ou "gammes de produits",
- associer des fourchettes de prix à chacune de ces familles d'articles ainsi créées,
- autoriser le Musée à fixer ensuite le prix de chaque article, à l'intérieur de sa famille et de la fourchette de prix qui lui est associée, dans le respect de la législation en vigueur.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la grille des gammes de produits ainsi que la fourchette de prix qui est associée à chacune de ces gammes, selon le tableau suivant.

Il est proposé, par ailleurs, que ce processus de fixation des prix concerne également tous les produits dérivés et ouvrages en relation avec la programmation événementielle, les manifestations et les expositions temporaires qui ont lieu au sein du Musée, à la seule condition que ces produits appartiennent bien aux gammes de produits ainsi préétablies.

Gammes de produits	Fourchettes de prix (en € TTC)
<b>Carterie</b> cartes postales, marque-pages, stickers, affiches	0,50 à 5
<b>Textile adultes et enfants</b> t-shirts, sweatshirts, foulards, écharpes, tote bags	5 à 20
<b>Accessoires</b> petite maroquinerie, parapluie, porte-cartes	5 à 20
<b>Artisanat d'art et reproductions d'œuvres</b> verrerie, poterie, lampes à huiles, bijoux, ferronnerie, objets en cuir, tissages, moulages	4 à 90
<b>Produits alimentaires</b> condiments, épices, vins et autres denrées non-périssables	5 à 20

Gammes de produits	Fourchettes de prix (en € TTC)
<b>Librairie</b> ouvrages jeunesse, bandes dessinées, ouvrages spécialisés, romans, essais, monographies, corpus	respect de la tarification fixée par l'éditeur
<b>Jeux et jouets</b> jeux de société, jeux de rôles, jeux de cartes, puzzles, carnets de coloriages, figurines, magnets à colorier, kits à monter	5 à 50
<b>Produits dérivés, accessoires et souvenirs</b> porte-clés, magnets, diffuseurs senteur, essuie-verres, miroirs, mugs	1 à 15
<b>Productions du Musée</b> badges, moulages, reproductions d'objets d'art	1 à 30
<b>Publications du Musée</b> catalogues des collections, catalogues et affiches d'expositions, bandes dessinées	2 à 25

## II - Vente à prix remisés et fixation des prix des articles remisés

Il s'agit, par la mise en vente de produits à prix remisés, d'assurer la ventilation et le renouvellement des stocks.

Conformément à la législation en vigueur, il est proposé de mettre en vente, par l'intermédiaire de la librairie-boutique, les objets promotionnels dont LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains souhaite se défaire, à prix remisé, dans un espace de la boutique réservé à cet effet.

La remise consentie sur le prix de vente public original sera de l'ordre de 20 à 70 %, sous réserve de ne jamais vendre en-deçà du coût d'achat ou de production.

Concernant le cas particulier des ouvrages et hors les publications propres du Musée, la librairie-boutique du Musée s'engage à respecter les procédures légales de réductions tarifaires prévues, à savoir : justifier de 6 mois de présence en stock de l'ouvrage concerné et de son retrait du catalogue éditeur.

Ces opérations promotionnelles perdureront jusqu'à l'épuisement desdits ouvrages et objets.

## III - Don d'objets invendus

Toujours dans l'objectif de permettre la ventilation et le renouvellement des stocks, il est proposé que les objets issus des productions du Musée, notamment les produits dérivés réalisés à l'occasion d'expositions ou de manifestations temporaires, présentant de fait une incohérence thématique, dans le temps, avec les nouvelles expositions en cours, puissent être utilisés comme cadeaux promotionnels, et être remis gracieusement aux partenaires et aux invités accueillis.

Cette possibilité pourrait être utilisée au plus tôt 2 ans après le terme de l'événement ou de l'exposition auquel l'objet concerné se rattache.

## IV - Destruction d'objets invendus

Enfin, il est proposé que les produits alimentaires vendus à la boutique soient déstockés et détruits lorsque la date de péremption est atteinte ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - le processus de tarification des nouveaux articles en vente à la librairie-boutique LUGDUNUM - Musée et Théâtres romains selon le principe des gammes et fourchettes de prix définies dans le tableau ci-dessus,

b) - la vente à prix remisés et le processus de tarification des articles remisés,

c) - le don d'objets invendus correspondant à des expositions ou manifestations temporaires, 2 ans après l'expiration dudit évènement,

d) - la destruction d'objets alimentaires périmés.

**2° - Autorise** monsieur le Président à fixer les tarifs et tarifs remisés selon les modalités définies ci-avant.

**3° - Les recettes** générées par la librairie-boutique seront imputées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 70 - opération n° 0P33O3056A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.**